Économie et société Santé et social

Composteur pour compostage





Le Petit Vendômois

■ 13 novembre 2023

↑ 110

■ Temps de lecture 1 minute



n janvier 2024, le tri, la collecte et la valorisation des biodéchets deviendront obligatoires en France. ValDem assure le relais sur notre territoire, pour posséder son propre bac à compost ou déposer ses biodéchets dans des composteurs collectifs. Initié par la commune de Lisle et à la demande des habitants, le site de compostage partagé se situe à proximité de l'église, sur la place des Victimes de Guerre. Implanté gratuitement, ce nouveau composteur collectif est financé entièrement par le Syndicat de Collecte des Déchets ValDem avec un accompagnement dans la mise en place et le suivi du site par l'association Athena en assurant des ateliers et animations régulières.



Pour vous renseigner et vous inscrire : Mairie de Lisle 02 54 23 41 75 ou Valdem 02 54 89 41 17